

**AGEBDEB**

**ASSOCIATION GÉNÉRALE ÉTUDIANTE DE BOIS-DE-BOULOGNE**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**PROCÈS-VERBAL  
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGEBDEB TENUE LE**

MERCREDI 22 FÉVRIER 2017

AU HALL IGNACE-BOURGET

**ORDRE DU JOUR**

0. Procédures initiales
1. Avis de motion
  - 1.1 Augmentation des cotisations
  - 1.2 Dépôt
2. Comités
3. Élections
4. Positions et revendications
5. Plan d'action
6. Varia
7. Fermeture

## **0. Procédures initiales**

### 0.1. Proposition d'ouverture de l'Assemblée générale à 13h50

*Proposé par Alexandre Pantalacci*

*Appuyé par Gabrielle Dumais*

*Adopté à l'unanimité*

### 0.2. Que Olivier Gaudreau Lacasse assure l'animation et que Justin Arcand assure la prise de notes

*Proposé par Alexandre Pantalacci*

*Appuyé par Juliette Lafleur*

*Adopté à l'unanimité*

### 0.3. Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

0. Procédures initiales

1. Avis de motion

1.1 Augmentation des cotisations

1.2 Dépôt

2. Comités

3. Élections

4. Positions et revendications

5. Plan d'action

6. Varia

7. Fermeture

*Proposé par Othmane Benhaouin*

*Appuyé par Pierre-Étienne Phaneuf*

*Adopté à l'unanimité*

### 0.4 Que l'on adopte les procès-verbaux de l'AG du 14 octobre 2016 et l'AG du 2 novembre 2016.

*Proposé par Alexandre Pantalacci*

*Appuyé par Pierre-Étienne Phaneuf*

*Adopté à l'unanimité*

## **1. Avis de motion**

### **1.1 Augmentation des cotisations**

Alexandre Pantalacci demande que l'on traite de l'avis de motion suivant :

Voir page suivante

## Avis de motion pour L'AG du 22 février

| Clause en vigueur  | Nouvelle proposition   |
|--|--|
| La cotisation de l'Association est de 26\$/membre par session pour les membres inscrits à la formation régulière et de 12\$/membre par session pour les membres de la formation continue | La cotisation de l'Association est de 26\$/membre 30\$/membre par session pour les membres inscrits a la formation régulière et de 12\$/membre par session pour les membres de la formation continue au collège. |

Sur le traitement de l'avis de motion

Pour : 31 Contre : 11 Abstention : 5

Adopté à majorité

1.1.1 Que la cotisation de l'Association soit de 30\$/membre par session pour les membres inscrits au collège.

*Proposé par Alexandre Pantalacci*

*Appuyé par Sarah Dridi*

1.1.1.1 Amendement de changer «30\$» par «35\$», de changer «au collège» par «à la formation régulière» et ajouter «et de 30\$ par session pour les membres de la formation continue»

*Proposé par Virginie Grondin*

*Appuyé par Mathieu Bergeron*

1.1.1.1.1 Sous amendement de changer «35\$» par «30\$» et de changer «30\$» par «14\$».

*Proposé par Arnaud Hoste*

*Appuyé par Jérémie Laprise*

Pour : 4 Contre : 42 Abstentions : 0

Rejeté à majorité

Retour sur la proposition d'amendement en 1.1.1.1.

1.1.1.1.2 Sous-amendement : changer «35\$» par «la valeur minimale de 28 bières» et «30\$» par «la valeur minimale de 20 bières»

*Proposé par Virginie Grondin*

*Appuyé par Pierre-Étienne Phaneuf*

Pour : 21 Contre : 16 Abstention : 9

Adopté à majorité

Retour sur l'amendement 1.1.1.1 tel que sous-amendé en 1.1.1.1.2 :

Changer «30\$» par «la valeur minimale de 28 bières», de changer «au collège» par «à la formation régulière» et ajouter «et de la valeur minimale de 20 bières par session pour les membres de la formation continue».

La constatation du quorum est demandée.  
46 membres sont présent.e.s sur 47  
L'assemblée est levée.

## **1.2 Dépôt**

## **2. Comités**

## **3. Élections**

## **4. Positions et revendications**

## **5. Plan d'action**

## **6. Varia**

## **7. Fermeture**

---

Olivier Gaudreau Lacasse  
*Président de l'assemblée*

Justin Arcand  
*Secrétaire d'assemblée*